

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022**



Communauté d'agglomération ACCM

5 rue Yvan Audouard 13200 ARLES - 04 86 52 60 00
lepresident@agglo-accm.fr - www.agglo-accm.fr

Conception graphique : Anais Bellot - Thierry Badin/Hite design graphique
Rédaction : Services ACCM. Septembre 2023
Photos © Florent Gardin - Services ACCM





Pilotage stratégique 2

Ressources 4

Espace public 8

Aménagement

et Cohésion

du territoire 12

Développement

et Attractivité

du territoire 20

Contacts 29

Direction des services, pilotage stratégique



Contrat de relance et de transition écologique

La 1^{re} convention financière du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a été délibérée par ACCM le 7 juillet 2022. 28 actions y sont inscrites pour un montant d'aides de l'État de 2,4 M€.

Les CRTE ont été initiés par une circulaire du Premier ministre Jean Castex le 20 novembre 2020. Ils formalisent, au niveau local, le plan France Relance dont l'objectif est la refondation économique, sociale et écologique du Pays au sortir de la crise sanitaire. Les CRTE incitent les territoires à décliner localement un projet de relance et de transition écologique pour la durée des mandats municipaux par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire.

ACCM s'est inscrite dès 2021 dans ce projet national en signant un Contrat de relance et de transition écologique en décembre 2021 avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône, les communes membres d'ACCM (Arles, Boulbon, Saint-Martin-de-Crau, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Tarascon), le parc naturel régional de Camargue, le parc naturel régional des Alpilles, la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, la Chambre des métiers et de l'artisanat et la Chambre d'agriculture. Une 1^{re} convention financière a été délibérée par ACCM et signée avec l'État en 2022.

Le CRTE est un contrat centralisateur comprenant également un diagnostic économique et social du territoire et un Projet de territoire qui a été construit à l'échelle du territoire d'ACCM avec l'ensemble des signataires du contrat. Ce Projet de territoire est un document cadre d'engagement des parties prenantes dans une vision de développement du territoire communautaire. Il peut évoluer afin de s'adapter aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et écologiques, tout en gardant son fil rouge : ancrer notre territoire dans une dynamique de résilience écologique et de développement durable à l'heure des grands bouleversements climatiques, économiques et sociaux qui vont modeler, dans le futur, les politiques publiques de la communauté d'agglomération.

Le Projet de territoire communautaire se décline en 3 enjeux et 12 objectifs stratégiques :

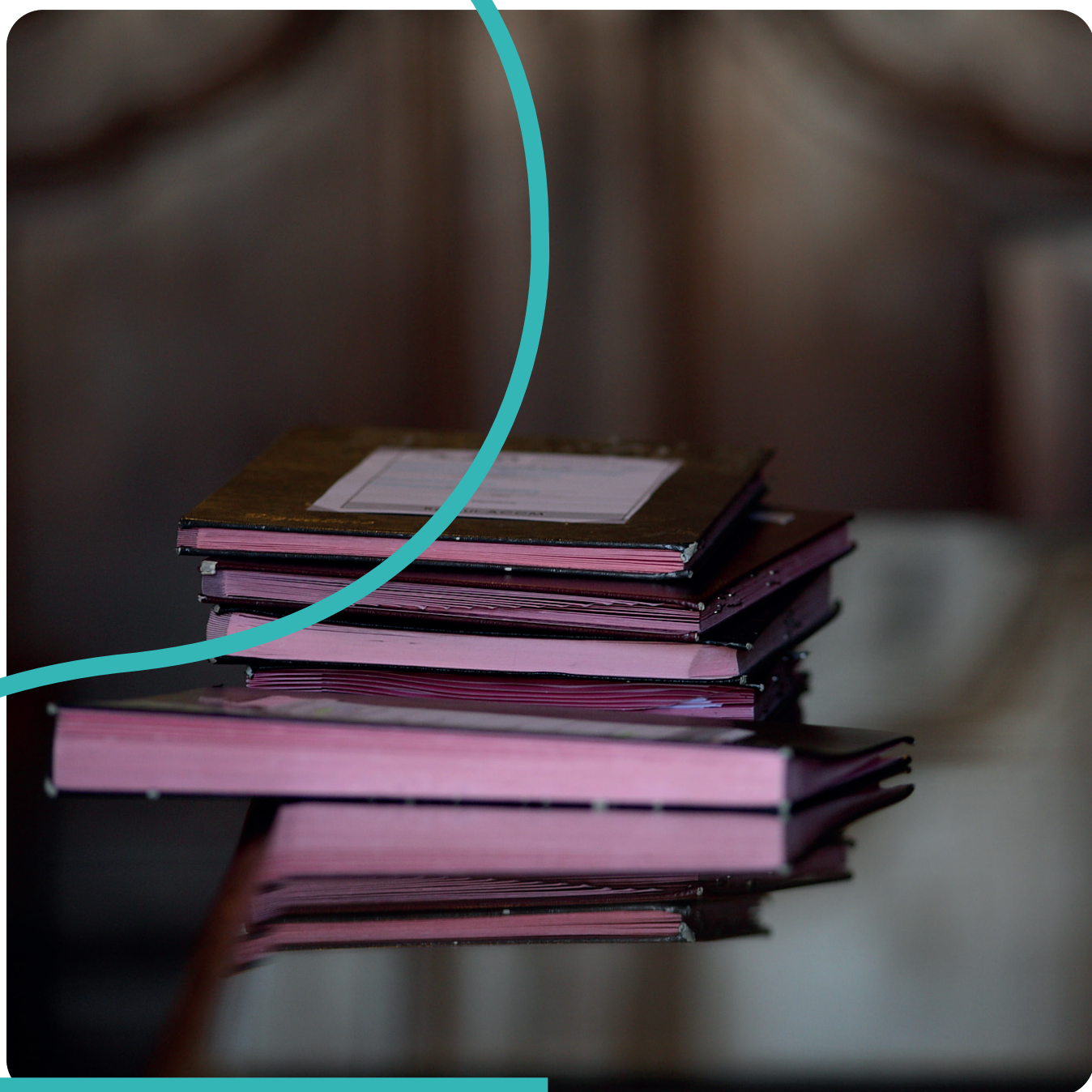
ENJEUX	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ ET INNOVANT	1 Renforcer l'attractivité économique du territoire
	2 Promouvoir le tourisme et développer la richesse culturelle et patrimoniale du territoire
	3 Accroître l'offre d'enseignement qualifiant et supérieur
UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, INCLUSIF ET ATTRACTIF	4 Accroître un parc de logements diversifié, accessible et performant énergétiquement
	5 Améliorer la qualité du cadre de vie et le niveau de vie
	6 Faciliter la mobilité sur le territoire
TENDRE VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE	7 Réduire l'impact des déchets sur l'environnement
	8 Assurer une gestion durable de la ressource en eau
	9 Promouvoir la transition énergétique
	10 Préserver la biodiversité
	11 Contribuer à la lutte contre le changement climatique et s'adapter à ses conséquences
	12 Tendre vers des collectivités exemplaires

MONTANT DES AIDES DE L'ÉTAT REÇUES EN 2022 ET RÉPARTITION PAR MAÎTRE D'OUVRAGE

ACCM	1 537 630,00€	63,23%
Saint-Martin-de-Crau	129 400,00 €	5,32%
Tarascon	143 100,00 €	5,88%
Arles	188 608,24 €	7,76%
Parc naturel régional des Alpilles	54 665,00 €	2,25%
Société nationale de protection de la nature	119 301,80 €	4,91%
Conservatoire du littoral	259 273,97 €	10,66%

Le Contrat de relance et de transition écologique fera l'objet d'une convention financière avec l'État chaque année jusqu'à la fin des mandats municipaux.

Ressources



Service commande publique

54 commandes ont été passées en marchés publics en 2022 pour un montant de 30 846 873,33 €HT

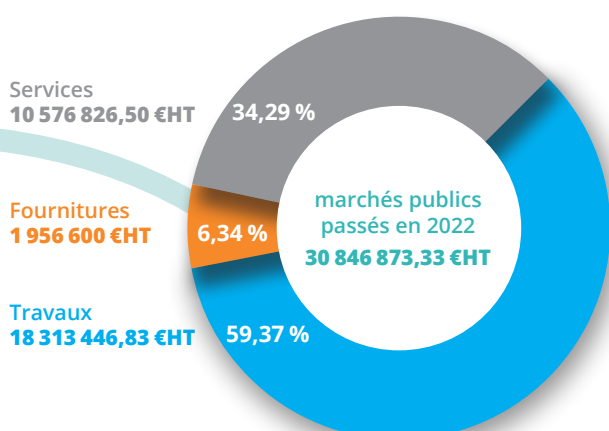
dont :

12 marchés de fournitures pour 1 956 600 €HT,
33 marchés de services pour 10 576 826,50 €HT,
9 marchés de travaux pour 18 313 446,83 €HT

Pour ce faire, la communauté d'agglomération et sa plate-forme de dématérialisation AWS-Achat de publication des dossiers de consultation proposent aux entreprises une alerte gratuite sur les consultations publiées par ACCM et l'ensemble des acheteurs adhérents.

Au total pour l'année 2022 :

- › **Publication de 51 avis d'appel** public à la concurrence dont 29 marchés passés en procédure adaptée et 11 marchés passés en procédures formalisées avec 6 168 visites d'entreprises et 1 586 retraits de dossier de consultation.
- › **Dépôt de 167 plis par les** entreprises analysés par le service de la commande publique et 249 courriers envoyés aux entreprises.
- › **Publication de 33 avis d'attribution** de marchés sur la plate-forme de dématérialisation ainsi que 182 contrats en cours d'exécution .
- › **Organisation de 7 commissions** MAPA avec avis consultatif et 8 commissions d'appel d'offres pour l'attribution des marchés.



Direction des ressources humaines

L'année 2022 a été assez riche en matière de ressources humaines. Plusieurs points méritent d'être soulignés :

- › **La poursuite de la lutte contre la précarité** de certains emplois : accélération des nominations d'agents en tant que stagiaires sur des emplois permanents, fin progressive des recrutements systématiques sur des périodes d'une semaine à la Direction des déchets ménagers et assimilés
- › **Organisation des élections professionnelles**
- › **Mise en place d'une formation sur le management destinée aux chefs de services et directeurs**
- › **Retour des entretiens professionnels dans un grand nombre de services**
- › **Poursuite du plan de lutte contre l'absentéisme**
- › **Suivi rigoureux de la masse salariale** grâce à un contrôle accentué de la régularité des heures supplémentaires. En parallèle, un travail de fond a été mis en place sur l'opportunité des recrutements demandés dans les services

Direction des services informatiques et technologiques

- › En 2022, **34 nouvelles entreprises raccordées** au très haut débit par la fibre optique sur le réseau ACCM THD. Ceci porte le nombre de clients à 273 au 31 décembre 2022.
- › Le réseau ACCM THD dépasse maintenant les **550kms de linéaire**.
- › **Toutes les zones d'activité** d'Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau sont aujourd'hui **desservies**.
- › **Le taux de disponibilité du réseau dépasse les 99,99% sur 2022**

Service prévention des risques professionnels



Le service prévention a pour mission d'assister et conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques mais également dans la mise en place d'une politique de prévention en respectant les règles de sécurité, d'hygiène, santé au travail et de la qualité de vie et conditions de travail. Le quotidien de l'activité repose sur différentes

missions comme la sensibilisation à l'hygiène et à la sécurité auprès des services, la sensibilisation à la prise des postes pour les ripeurs et chauffeurs saisonniers au service des déchets ménagers, le port des équipements de protection individuelle dans différentes activités, l'aménagement ergonomique des postes de travail, des actions de formations aux premiers secours et des animations sur des thématiques santé.

› GESTES QUI SAUVENT

6 sessions soit

30 agents formés

› PSC1

4 sessions soit

24 agents formés

Formations réalisées en interne par le service prévention.

› FORMATIONS MANIPULATIONS EXTINCTEURS :

12 agents formés

› SENSIBILISATION DES ENCADRANTS À LA PRÉVENTION ORGANISÉE

AVEC LE CDG13 :

12 responsables de service

› QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL :

• **Ateliers communication et relations interpersonnelles :**

17 agents ont participé



• **Animations autour de la sécurité routière en accès libre :**

une cinquantaine d'agents a participé

• **Ateliers sommeil et nutrition**

dans le cadre de la santé au travail en collaboration avec l'infirmière du CDG 13 : 23 agents ont participé

Affaires juridiques et assemblées

ASSEMBLÉES

263 décisions du Président

21 délibérations du Bureau communautaire

179 délibérations du Conseil communautaire

AFFAIRES JURIDIQUES

En 2022, au-delà des missions d'assistance en matière de rédaction d'actes, d'information juridique, de suivi des saisines des prestataires spécialisés dans le conseil, le service des affaires juridiques a géré 81 dossiers : 56 en précontentieux dont 30 ont été clôturés et 25 en contentieux dont 7 ont été clôturés.

Fin 2022, 44 dossiers restaient en cours de traitement.

Moyens généraux

Les services généraux désignent l'ensemble des services nécessaires au fonctionnement normal de l'administration, permettant aux services opérationnels de se concentrer sur leur cœur de métier. Ils ont pour principales missions la gestion du courrier et de toute la logistique, les achats de fournitures, la maintenance et le nettoyage des bâtiments, les assurances, la gestion du parc automobile, l'organisation protocolaire, les archives, la gestion des locaux techniques, des systèmes d'incendie, de sécurité, des droits d'accès, des énergies (électricité, chauffage, ventilation, climatisation, carburant, etc.).

Au-delà de cette gestion quotidienne inhérente à ses responsabilités, le service a accompagné en 2022 la mise en application des dispositions du décret tertiaire, pour déboucher très prochainement sur un bilan de performance énergétique qui se traduira dans un plan pluriannuel d'investissement, dans l'optique d'atteindre une réduction de 40% de la consommation énergétique d'ici 2030 dans les 4 bâtiments concernés par ledit décret.

Plus largement, l'action du service s'inscrit dans une démarche de développement durable et de transition écologique, illustrée par :

- la mise en place d'actions indispensables de réduction des consommations énergétiques dans les 24 bâtiments (administratifs et techniques) communautaires. C'est ainsi qu'a été lancée une campagne de « relampage » au siège et dans les locaux de la DGAST ;
- le remplacement progressif des véhicules thermiques légers par des véhicules hybrides ou électriques (15 actuellement dans le parc ACCM).

LE SERVICE EN QUELQUES CHIFFRES POUR 2022

- **450 interventions pour des réparations ;**
- **26 sinistres en assurance flotte automobile** ont été déclarés et 6 sinistres en assurance de dommage aux biens, en grande majorité pour du vandalisme ;
- **84 marchés et contrats ;**
- **98 réunions internes ;**
- **6324 appels entrants au standard (04 86 52 60 00),** avec un délai de réponse moyen d'une demi-seconde.

Direction des finances (EN M€)

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement		2017	2022	2021	2020	2019
Total des dépenses réelles de fonctionnement		82 370 421,00	80,95	77,92	77,24	80,94
Reversements aux communes (47,7 % des dépenses réelles de fonctionnement)		42 225 777,00	36,94	37,17	36,85	38,53
dont attribution de compensation		35 090 472,00	32,94	33,16	33,23	33,10
dont dotation solidarité communautaire		7 135 305,00	4,00	4,00	3,62	5,43
Subvention équilibre budget annexe du transports urbains et scolaires		8 466 942,13	4,20	4,20	3,97	4,50
Développement économique et emploi		3 970 011,00	1,04	1,21	0,92	2,54
Conservatoire de musique		1 620 095,00	1,57	1,66	1,70	1,66
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés		10 414 343,00	14,88	13,77	11,89	12,18
Charges de personnel et frais assimilés		10 716 199,00	14,90	13,99	14,15	13,84
Politique de la ville		1 125 845,00	0,41	0,50	0,71	1,04
Autres dépenses de fonctionnement réelles		3 831 208,00	7,01	6,48	7,06	6,65
<i>Pour information : Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>			<i>5,38</i>	<i>4,59</i>		
Total des recettes réelles de fonctionnement		81 109 936,79	87,75	80,66	81,89	80,94
Impôts et taxes		60 842 643,00	66,36	60,64	62,54	60,89
Dotations de l'état		16 138 407,00	17,00	16,76	15,05	15,95
Autres dotations et subventions		2 904 186,00	2,25	1,19	2,69	2,97
Autres recettes de fonctionnement réelles		1 224 698,00	2,14	2,07	1,61	1,13
<i>Pour information : Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>			<i>1,95</i>	<i>1,308</i>		
Section d'investissement		2017	2022	2021	2020	2019
Total des dépenses réelles d'investissement		17 454 433,99	11,72	8,61	13,05	12,81
Divers		1 068 650,06	1,08	1,16	1,01	2,41
Travaux aménagement du Canal de la Haute CRAU			4,65	0,23		
Aménagement numérique		1 349 220,09	0,38	0,36	0,59	0,38
Mise en accessibilité des poins d'arrêt		540 026,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Acquisitions foncières		2 109 663,79	0,00	0,00	1,27	3,68
Subvention ENSP		500 000,00	0,00	0,00	0,50	0,50
Déchets ménagers et assimilés		277 035,46	1,37	0,98	0,72	0,55
Divers travaux AZIB		2 354 124,58	0,55	0,58	3,08	1,84
Désenclavement du port fluvial d'Arles		5 950 073,92	0,00	0,00	0,00	0,04
Aides aux entreprises dans le cadre du FISAC		499 142,66	0,10	0,39	0,04	0,20
Aides à la pierre pour le logement social		2 806 496,93	1,16	1,20	1,53	1,77
remboursement dette			1,86	1,67	1,37	1,37
Politique de la ville			0,02	0,00	0,04	0,05
Service gestion des risques			0,55	2,06	2,76	0,02
<i>Pour information : Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>			<i>1,95</i>	<i>1,31</i>		
Total des recettes réelles d'investissement		17 135 003,08	2,04	14,38	8,91	10,10
Réserves (1068)		3 737 205,00	0,00	3,87	4,43	2,86
Subventions Conseil départemental		2 346 739,00	0,35	0,99	0,93	3,56
Subventions Conseil départemental		1 616 804,00	0,00	0,26	0,14	0,31
Subventions Etat		962 329,60	0,63	0,65	1,04	0,31
Subventions Etat			0,13	0,13		
FCTVA		1 471 925,48	0,84	0,61	0,88	0,50
Emprunt (1,9 million mobilisés en 2022 mais perçu et inscrit comptablement en 2023)		7 000 000,00	0,00	7,40	1,50	2,00
Divers (autres immobilisation financière_Remboursement d'avances)		493 541,25	0,09	0,48	0,04	2,00
<i>Pour information : Total des recettes d'investissement</i>			<i>5,38</i>	<i>4,59</i>		

LES BUDGETS ANNEXES

Budget annexe assainissement - investissement		2017	2022	2021	2020	2019
Total des dépenses réelles d'investissement (travaux)			6,02	2,77	3,64	3,82
Subventions reçues (Conseils départemental et régional, Agence de l'eau)			0,91	0,93	0,47	0,97
Budget annexe eau - investissement		2017	2022	2021	2020	2019
Total des dépenses réelles d'investissement (travaux)			4,62	1,56	1,77	1,54
Subventions reçues (Conseils départemental et régional, Agence de l'eau)			0,73	0,50	0,19	0,30
Budget annexe transport - investissement		2017	2022	2021	2020	2019
Total des dépenses réelles d'investissement (travaux)			0,24	0,21	0,16	0,23
Subventions reçues (Conseils départemental et régional, Agence de l'eau)			0,05	0,10	0,11	0,00

Dettes L'encours global de dette au 31 décembre 2022 s'élève à 33,48 M€, dont 96 % à taux fixe

Budget principal	22,45	24,31	19,59	18,57
Budget annexe de l'eau	2,76	3,02	3,44	4,18
Budget annexe de l'assainissement	8,27	9,03	9,76	10,48

Fiscalité Les taux de fiscalité (hors TEOM) sont inchangés depuis 2014. Celui de TEOM a augmenté de 0,5 % en 2018 pour l'ensemble des communes portant ceux-ci à 16,15% pour Arles, 13,76% pour Tarascon, 10,50 % pour Saint-Martin-de-Crau, 12% pour Boulbon, 8,29% pour Saint-Pierre-de-Mézoargues et 14,33% pour les Saintes-Maries-de-la-Mer

CFE	31,11 %	31,11 %	31,11 %	31,11 %
TH	10,22 %	10,22 %	10,22 %	10,22 %
TFNB	2,62 %	2,62 %	2,62 %	2,62 %

Espace Public



Développement durable

En 2021, une mission développement durable a été créée. Elle a vocation à porter différents projets et à travailler de concert avec le PETR, notamment pour l'actualisation et le suivi du PCAET (plan climat air énergie territorial).

De 2022, on retiendra essentiellement :

PCAET

La phase de recensement de projets des collectivités du Pays d'Arles a été conduite en 2022. Elle doit permettre de définir, en 2023, de grandes orientations stratégiques qui seront déclinées en actions, lesquelles feront l'objet d'une programmation à la charge des collectivités.

PARCS NATURELS RÉGIONAUX

L'année 2022 aura été marquée par l'adhésion d'ACCM au parc naturel régional des Alpilles, qui fait suite à l'extension de ce parc sur une partie de la commune d'Arles.

À cette adhésion d'ACCM au syndicat mixte du parc s'est ajoutée l'approbation de la charte du parc pour la période de 2023 à 2038.



MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Dans le prolongement de la loi Elan qui fait suite au Grenelle II, le décret tertiaire oblige les bailleurs et occupants de bâtiments avec plus de 1 000 m² utilisés pour des activités tertiaires à réduire leur consommation énergétique d'au moins 40 % d'ici 2030, puis 50 % à échéance 2040 et 60 % d'ici 2050. Conformément aux obligations édictées par ce décret, 4 bâtiments d'ACCM de plus de 1 000 m² sont concernés.

Ils ont donné lieu en 2022 à la déclaration obligatoire des surfaces et des consommations de 2020 et 2021, via la plateforme Operat de l'Ademe.

DÉMOUSTICATION

Depuis 2006, ACCM contribue au financement des opérations de contrôle de la nuisance causée par les moustiques (*Aedes capsus*, *Aedes albopictus* et *Culex pipiens*) à hauteur de 80 K€ par an, sur un périmètre circonscrit aux espaces proches de Salin-de-Giraud.

Ces contrôles débouchent sur des traitements expérimentaux visant à mesurer l'impact des bio-insecticides (BTI) sur les équilibres naturels abritant les gîtes larvaires des moustiques.

Au Sambuc, 15 bornes de piégeage, installées à titre expérimental, protègent la population de la nuisance. Elles permettent d'éviter le recours aux bio-insecticides.



Déchets ménagers et assimilés

Dans une volonté affirmée de transition écologique de la gestion de proximité des déchets et pour tendre à une exemplarité en la matière sur le territoire, en 2022 de nombreuses actions allant dans ce sens ont été entreprises par ACCM.

- › **517 000 € pour l'acquisition** de 2 de véhicules de collecte nouvelle génération norme Euro 6 moins polluant et d'une benne « hydrido » en remplacement de son parc de véhicule vieillissant, dans le cadre de l'engagement d'ACCM en faveur d'une énergie propre, économique et écologique
- › **777 composteurs** individuels distribués sur les communes d'ACCM dont 60% pour Arles, 19% pour Saint-Martin-de-Crau, 15% pour Tarascon, 3% pour Boulbon, 2% pour les Saintes-Maries-de-la-Mer et 1% pour Saint-Pierre-de-Mézoargues
- › **3 590 cartes** de déchèterie distribuées
- › **4 753 appels** à info collecte
- › **Ateliers Zéro déchets** (Tawashi, produits ménagers) proposés par les conseillères du tri et de prévention des déchets, sur les marchés, lors de la SERD (Semaine européenne de réduction des déchets) dans les écoles ou centres aérés d'été ...
- › Mi-mars : démarrage des **travaux de réhabilitation de la déchèterie de Trinquetaille**

Eau et assainissement

L'année 2022 a été marquée par la réalisation de nombreux travaux sur l'ensemble des communes et par l'approbation des objectifs et enjeux des schémas directeur de l'eau et de l'assainissement, lors du conseil communautaire du 9 novembre 2022. Approbation qui confirme la volonté des Elus de structurer et sécuriser un territoire face à ses besoins en eau et protection de ses milieux aquatiques.



UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

La commission consultative des services publics locaux d'eau et d'assainissement a été l'occasion en 2022 d'organiser une visite du champ captant d'Arles situé au lieu-dit Saint-Hippolyte. Cette visite s'inscrit dans un atelier de sensibilisation aux enjeux de l'eau et du changement climatique organisé par le CPIE Rhône Pays d'Arles, aux côtés du Symcrau, et dans le cadre de la démarche Declic. La station de pompage la plus importante en volume et nombre d'utilisateurs desservis du territoire a été présentée par le délégataire. Les enjeux de la nappe de la Crau constituant aujourd'hui quasi 70% des besoins en eau potable ont été exposés par la présidente du Symcrau.

LA POURSUITE DES RECHERCHES DE FUITES AVEC RENOUELEMENT DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE SUR ARLES PAR LE DÉLÉGATAIRE : ACCM EAUX

Conformément aux engagements contractuels, les actions de recherche de fuite au travers d'outils de plus en plus performants se poursuivent. Sur Arles ce sont 105 rues qui ont fait l'objet de travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable représentant 20 km et ce depuis 2016. 465 fuites réparées sur conduites ou branchements d'eau potable sur l'année 2022. Un rendement des réseaux d'eau potable qui s'améliore peu et qui cache néanmoins des disparités importantes entre Arles et les autres communes du territoire.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis 2016, les missions du Spanc se sont organisées et renforcées. 292 contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectifs ont été effectués par le délégataire ACCM assainissement sur l'ensemble des communes en 2022 et 50 installations mises aux normes.

DES CHANTIERS DE MODERNISATION ET D'AMÉLIORATION DU SERVICE

En 2022 à **Tarascon**, la communauté d'agglomération a réalisé le renouvellement de 1000ml de canalisations d'eau potable conformément au schéma directeur de 2009. Parallèlement, des travaux d'extension du réseau fibre optique ont également vu le jour quartier Marly et route d'Arles.

À **Boulbon**, le réseau d'eau potable impasse Manon a été renouvelé et à **Saint-Martin-de-Crau** ce sont les réseaux d'eau potable et d'assainissement de la rue du Soleil en accompagnement d'un important programme de voirie de la ville et dans la continuité de la rénovation du quartier de Mas Planton. Ce chantier a été l'occasion de supprimer un poste de relèvement et de réhabiliter un second.



Rue du Soleil
Saint-Martin-de-Crau

À **Arles**, Rue de la Cavalerie un chantier particulièrement complexe de renouvellement des canalisations d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales a été réalisé en raison de l'encombrement important du sous-sol et des nombreux branchements à renouveler. Quartier de Trinquetaille Avenue Teissier/Dunant/Saulcy ce sont 1175ml de réseaux renouvelés en eau potable et 1300ml en assainissement avec remplacement d'un poste de refoulement obsolète.



Rue de la Cavalerie
Arles

Enfin, aux **Saintes-Maries-de-la-Mer**, ACCM a entrepris des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement avenue de Massoucles.

Maîtrise d'ouvrage

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES INVESTISSEMENTS (1,2 M€ EN 2022)

› PARC D'ACTIVITÉS DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU :

Travaux pour le raccordement aux réseaux de la zone de la Thominière à Saint-Martin-De-Crau.
Durée des travaux : 5 mois
Coût de l'opération : 615 k€
Marché de travaux + Marché maîtrise d'œuvre



Création d'une plateforme DECI dédiée à l'intervention des pompiers (Parc d'activités de Saint-Martin-de-Crau)

› MISES À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES INVESTISSEMENT SUR LES 6 ZAE ACCM)

Prestations tous corps d'état confiées à une quarantaine de prestataires dont plus de la moitié de TPE-PME locales, pour des travaux de :

- mises en sécurité du domaine public routier ou bâti,
- amélioration des accessoires de voirie, éclairage public, signalétique, mobilier urbain,
- mises à niveau des stations électromécaniques et réseaux de défense incendie.



Réfection de la rue des Compagnons, ZAE Cabrau à Saint-Martin-de-Crau

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONCTIONNEMENT (370 K€ EN 2022)

› EXPLOITATION ET MAINTENANCE COURANTES DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

Rondes techniques et contrats de maintenance préventive, compris petites réparations

Consommations électriques et d'eau des stations électromécaniques, de l'éclairage public, des sanitaires

Faucardage des fossés et bassins de rétention (compensation de l'imperméabilisation des voiries)

Entretien sanitaires et contrat de maintenance technique, géodétection, relevés géométriques, études géotechniques

Redevances occupation du domaine public.



Contrôle IQOA «Image de la qualité des ouvrages d'art», pont de désenclavement du port fluvial à Arles Nord



Maintenance éclairage public

Aménagement et cohésion du territoire



Grands projets

PAPÈTERIES ÉTIENNE

Poursuite du projet de réhabilitation d'un bâtiment sur le secteur ouest de l'ancienne friche des papèteries Etienne :

- Lancement de la phase ACT (assistance à la passation de travaux) – rédaction des pièces du dossier de consultation des entreprises prévu en 2023 : mise à jour de l'enveloppe financière de l'opération et précisions techniques apportées sur le bâtiment.
- Travail et validation avec l'État concernant la modification de sa participation financière au projet de réhabilitation au titre de la Dotation de solidarité à l'investissement local (DSIL).
- Rédaction du cahier des charges et lancement d'une consultation relative à l'élaboration d'un plan guide sur l'ensemble du site de la friche des papeteries accompagné d'une expertise économique.



AFFAIRES FONCIÈRES

1. PAS D'ACQUISITION PAR ACCM AU TITRE DU PÔLE GRANDS PROJETS EN 2022

2. SITE DES VOILETS BLEUS À ARLES

- Procédure de déclassement du domaine public communautaire d'un bien
- Travail pour la constitution des pièces puis lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour développement d'un projet sur le site des « Volets bleus » au sein du quartier Trinquetaille à Arles.

3. PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (EPF PACA)

CONVENTION HABITAT MULTI SITES

- Lancement d'une consultation opérateur sur le site de l'auberge des épis à Saint-Martin-de-Crau
- Travail et finalisation du cahier des charges en prévision du lancement en 2023 d'une consultation opérateur relative au terrain Pharisien à Arles (Sud de Barriol – 6000 m²)

DÉVELOPPEMENT DU SUD ARLÉSIEU - QUARTIER DU PORT À ARLES ET DE SA MAÎTRISE FONCIÈRE PRÉALABLE

- Signature de la convention d'anticipation foncière visant à acquérir des fonciers stratégiques sur le secteur de développement du port de plaisance – pont van Gogh
- Plusieurs acquisitions au titre de la convention en 2022 rue Gaspard Monge
- Mise en œuvre d'une zone d'aménagement différé (ZAD) sur le même périmètre que la convention d'anticipation par arrêté préfectoral (août 2022)

(ZAD : procédure qui permet aux collectivités, via l'utilisation d'un droit de préemption particulier, de s'assurer progressivement de la maîtrise foncière de terrains où il est prévu à terme une opération d'aménagement, et ainsi d'éviter que l'annonce de ce projet ne provoque une envolée des prix)

Petites villes de demain



La commune de Saint-Martin-de-Crau a été retenue dans le cadre du dispositif Petites villes de demain en décembre 2020.

Ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Un premier comité de projet en présence des partenaires financiers et techniques s'est déroulé le 9 mars 2022. Il a eu pour objet de présenter la convention d'adhésion Petites villes de demain à Saint-Martin-de-Crau et de faire un point d'avancement sur l'avancée du programme. Par la suite, la convention d'adhésion a été signée par les différents partenaires le 20 avril 2022 et a permis le démarrage de la phase d'initialisation d'une durée minimale de 18 mois.

Quatre axes thématiques ont été retenus dans la convention d'adhésion pour traiter des problématiques essentielles à la revitalisation du centre-ville de Saint-Martin-de-Crau :

Axe 1 : Favoriser un développement économique, commercial et touristique équilibré,

Axe 2 : Renforcer la centralité urbaine,

Axe 3 : Accompagner les copropriétés identifiées comme fragiles,

Axe 4 : Poursuivre et renforcer le processus de démocratie participative.

Au 2^e semestre 2022, 2 études ont démarré concernant la revitalisation commerciale et artisanale du centre-ville et le renforcement de la centralité urbaine.

De plus une présentation des projets en cours et à venir à travers une visite aux partenaires de la ville de Saint-Martin-de-Crau s'est déroulée en juin 2022.

Rénovation urbaine

RENOUVELLEMENT URBAIN

Deux projets de Renouveau Urbain (NPNRU) des quartiers de Barriol à Arles et Centre-Historique Ferrages à Tarascon : une dynamique autour du cadre de vie, de l'habitat, des équipements publics et commerciaux avec et pour les habitants.

ACCM porteur de projet a élaboré un programme d'actions partagé avec les partenaires et les habitants pour chaque quartier.



Le projet PVD présenté aux partenaires

Le 16 juin dernier, l'ensemble des partenaires institutionnels du dispositif "Petites villes de demain" (PVD) était convié en mairie pour une présentation des projets saint-martinois soutenus dans le cadre de ce programme.

La Commune s'est inscrite dans une démarche de transition, tant dans son volet écologique et agricole que dans son volet économique et urbain. Avec le soutien spécifique apporté par le dispositif national PVD, la Ville entend renforcer son projet de territoire, dans la continuité des actions déjà engagées, que ce soit au niveau de l'aménagement, des offres de service, des commerces, et de la mobilité. Pour cela, elle est notamment accompagnée par ACCM, qui emploie le chargé de mission du projet et va engager deux études PVD sur trois.

Lors de cette rencontre, Mme le Maire a remercié les nombreux autres partenaires institutionnels présents, engagés aux côtés des élus et techniciens de la Commune : "Votre intérêt et votre soutien permettront de conforter notre statut de ville dynamique où il fait bon vivre."

▶ **À Arles (Barriol)**, ACCM conjointement avec la ville a travaillé sur la construction d'un projet partagé qui répond aux nombreux enjeux et attentes de ce quartier.

Un projet ambitieux présenté en septembre 2021 auprès de l'ANRU, un comité d'engagement national le 9 mai 2022 pour une contractualisation en 2023.

Ce futur projet repose sur les objectifs suivants :

- Retisser les liens du territoire avec le quartier
- Redonner de la valeur d'usage et retrouver des aménités urbaines au quartier
- Insuffler de nouvelles dynamiques sociales, économiques et culturelles
- Améliorer et diversifier l'habitat au bénéfice des habitants

▶ **À Tarascon**, un projet d'investissement à hauteur de 14 millions d'euros a été validé le 16 octobre 2020 en comité d'engagement régional, une convention signée le 27 juillet 2022.

Le Nouveau programme de renouvellement urbain du quartier centre-historique Ferrages d'ACCM, ses objectifs et orientations expriment l'ambition conjointe d'ACCM et de la commune de Tarascon de répondre aux dysfonctionnements du quartier Centre-Historique Ferrages éligible en agissant sur plusieurs leviers :

- Soutenir l'attractivité des territoires aussi bien résidentielle que commerciale,
- Améliorer la gestion des flux et stationnement des véhicules, pour rouvrir les quartiers sur la ville et optimiser leur fonctionnement interne
- Favoriser les liens sociaux par la mise en place d'échanges entre les acteurs des quartiers (acteurs économiques, associatifs en lien direct avec les habitants) ainsi que la mixité sociale et intergénérationnelle.

ACTION «CŒUR DE VILLE»

Un programme permettant d'apporter une réponse globale aux difficultés rencontrées pour (re) dynamiser les cœurs de ville en améliorant les conditions de vie de ses habitants.

▶ **Le 17 décembre 2020, le comité régional d'engagement a validé l'avenant 1 de la convention ACV Tarascon présentant un plan pluriannuel de 28 actions jusqu'en 2025 répartis en 5 axes :**

Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville (5 actions dont l'Opah-RU, NPNRU, Permis de louer, Plan de sauvegarde Copropriété des Ferrages)

Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré (7 actions dont le Fisac, le label Ville et métiers d'art, application numérique pour les commerçants.)

Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions (3 actions)

Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine (7 actions)

Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs (6 actions)

Habitat

LANCEMENT DE LA RÉVISION DU PLH EN VUE DE L'ÉLABORATION DU 3^e PLH D'ACCM

L'actuel PLH se terminait fin 2022. ACCM a donc sollicité, et obtenu, l'autorisation du Préfet pour le proroger de deux ans, soit jusqu'à fin 2024. Ces 2 années seront mises à profit pour construire le 3^{ème} PLH d'ACCM. En parallèle, la délégation des aides à la pierre de l'Etat a également été prorogée d'un an renouvelable une fois.

Parc public

› FINANCEMENT DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX 68 % DES OBJECTIFS ANNUELS DE L'ÉTAT

117 logements locatifs sociaux (LLS) ont été agréés en 2022 alors que l'objectif SRU de production de logements sociaux pour 2022 était de 173. Pour mémoire, la commune de Tarascon était exemptée d'objectifs de production en 2021. Les 117 logements agréés se répartissent de la façon suivante :

- 105 LLS à Arles,
- 12 LLS à Saint-Martin-de-Crau.

Quelques points méritent d'être soulignés :

- 30 logements « très sociaux » (PLAI) destinés aux ménages avec les revenus les plus modestes,
- 10 logements ont bénéficié de la prime éco construction (1 000 € par logement). Cette prime permet de valoriser les logements vertueux sur la consommation d'énergie.

Fonds propres ACCM

310 000 € de subventions ACCM ont été accordés en 2021 pour la création de logements sociaux

Fonds délégués par l'État

ACCM est délégataire des crédits de l'État sur les aides à la pierre. À ce titre, 265 100 € de subventions sur les crédits de l'État délégués à ACCM ont été accordés.

Parc privé

› OPAH-RU « ARLES CŒUR DE VILLE » ET « CŒUR DE VILLE DE TARASCON »

Le démarrage officiel de ces 2 dispositifs a eu lieu le 1er juin 2021, l'un porte sur le centre-ancien d'Arles et l'autre porte sur le centre-ancien de Tarascon. Ces 2 dispositifs d'OPAH-RU, d'une durée de 5 ans (2021-2026), s'inscrivent dans la stratégie d'intervention en cours d'Action cœur de ville (ACV). Ils en constituent d'ailleurs le volet habitat. Pour Tarascon, l'Opah-RU s'inscrit également dans la stratégie d'intervention NPNRU. Les Opah-RU d'Arles et de Tarascon interviennent particulièrement sur :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé afin de traiter les situations résiduelles de dégradation importante.
- La réduction de la vacance, en particulier dans le parc de logements dégradés.
- L'incitation à la rénovation privée des immeubles et logements. Les aides, qu'elles soient financières ou sous forme de conseils, s'appliquent aux propriétaires bailleurs, propriétaires occupants et copropriétaires.

- L'amélioration du parc via des aides à la réhabilitation des logements en matière d'habitabilité, de décence, de réduction des dépenses énergétiques et d'amélioration thermique, ainsi que d'adaptation du parc au vieillissement et/ou au handicap.

- La production d'une offre locative répondant à la demande, notamment avec des loyers accessibles aux habitants en place (loyers maîtrisés)

La participation financière prévisionnelle aux travaux, pour 5 ans (2021-2026), des partenaires (ACCM, Anah, Région Sud PACA, Département 13, ville d'Arles, ville de Tarascon, Action Logement, Banque des Territoires) à ces dispositifs, s'élève :

- à 3 276 069 €, dont 708 987 € d'ACCM pour l'OPAH-RU « Arles Cœur de Ville » et
- à 4 422 074 €, dont 1 048 343 € d'ACCM pour l'OPAH-RU « Cœur de Ville de Tarascon ».

Les résultats 2022 :

- 13 dossiers Opah-RU représentant 430 497 € de subventions, tous financeurs confondus, ont été engagés à Arles et à Tarascon.

› DIFFUS

En diffus, soit hors OPAH-RU, ACCM aide des propriétaires à financer des travaux de rénovation de leur logement, grâce à ses fonds délégués par l'Anah.

Ainsi, en 2022, 321 563 € de subventions sur les crédits Anah, délégués à ACCM, ont été accordés à des projets de travaux sur le territoire d'ACCM (34 logements concernés, 622 564 € de travaux HT).

› COPROPRIÉTÉ DES FERRAGES À TARASCON

Les copropriétés constituent un des enjeux majeurs du 2e PLH d'ACCM 2017-2022 (prorogé de 2 ans). La copropriété « Les Ferrages du Cours » à Tarascon connaît de graves difficultés. Depuis plusieurs années, elle fait l'objet d'une attention particulière de la part d'ACCM. Elle a besoin d'être accompagnée dans un processus de redressement qui permettra, dans un premier temps, d'améliorer le fonctionnement, la gestion et la situation financière de la copropriété, puis, une fois ce cadre consolidé, d'engager progressivement la requalification durable de la copropriété.

Ainsi, un appel d'offres a été lancé au mois de juin 2021 pour la réalisation d'une étude action pour l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété, lequel a été déclaré sans suite, faute d'offre acceptable. Un nouvel appel d'offres a été lancé en 2022.

› PERMIS DE LOUER

La Communauté d'agglomération ACCM a engagé en 2020 une réflexion sur l'opportunité de mettre en place, à titre expérimental, dans un 1er temps, à Tarascon, un dispositif « permis de louer ».

En janvier 2022, ACCM a délibéré, dans ce sens, pour la mise en place du « permis de louer » à partir du 27 juillet 2022, pendant 1 an. Ce dispositif, attendu par la ville de Tarascon et porté par ACCM, consiste en une autorisation préalable à la mise en location pour chaque mise en location sur un périmètre défini. La zone choisie est celle du centre ancien de Tarascon, correspondant au périmètre du quartier politique de la ville, comprenant la copropriété des Ferrages.

À l'issue de la période d'évaluation (avril-mai 2023), il pourra être reconduit, pérennisé, étendu aux autres communes d'ACCM intéressées.

Les chiffres 2022 :

- 150 dossiers déposés depuis le début du dispositif soit environ 15 par mois,
- 61% des logements visités ont fait l'objet de travaux d'amélioration avant l'obtention du permis,
- Seulement 3% de refus grâce à un suivi efficace des dossiers pour faire réaliser les travaux (pédagogie, suivi régulier).

Gens du voyage

› Gestion de l'aire d'accueil d'Arles dans le cadre d'une DSP

(23 emplacements pour 46 caravanes) : un taux d'occupation de 62 %, en baisse par rapport à 2021 notamment due à des dégradations et à une fermeture d'un mois pour travaux. Le public reste jeune avec 42% de la population accueillie qui a moins de 25 ans. 74% des personnes accueillies ont moins de 40 ans.

› Quelques données de fréquentation :

- 72 caravanes (70 en 2020 ; 103 en 2021)
- 116 personnes (127 en 2020 ; 172 en 2021)
- Taux d'occupation : 62 % (57 % en 2020 et 78 % en 2021)
- Durée moyenne du séjour : 112 jours (119 en 2020 ; 108 en 2021)

› L'année a été marquée par de nombreuses dégradations qui ont abouti à une fermeture d'un mois pour remettre l'aire en état.

› Suivi du lancement de la démarche visant à construire une aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Martin-de-Crau avec un démarrage des travaux escompté au dernier semestre 2023.

OBSERVATION : MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET POURSUITE DE L'OBSERVATOIRE DES LOYERS DU PARC PRIVÉ

› Observatoire de l'habitat

En 2022, le travail de l'ADIL 13 a essentiellement porté sur le bilan du PLH en vue de sa révision et de la préparation du prochain PLH d'ACCM.

› Poursuite de l'observatoire des loyers du parc privé

Missionnée par ACCM, l'ADIL 13 observe et analyse l'évolution des loyers du parc privé sur le territoire. En 2022, le loyer médian d'un appartement tous types confondus est de 10,7 € / m² (10,6 € / m² en 2021).

SOUTIEN AUX ACTIONS D'HÉBERGEMENT SPÉCIFIQUE

Dans le cadre du PLH, l'orientation 4 « répondre aux besoins de logements spécifiques », et son action 2 « renforcer et adapter l'offre en hébergement d'urgence, logements d'insertion et logements adaptés », ont pour objectif de renforcer l'offre en hébergement d'urgence et en hébergement pérenne pour les publics fragilisés.

Pour ce faire, ACCM a soutenu financièrement trois opérations, à hauteur de 62 000 € au total, soit :

- 50 000 € pour la maison Copernic (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale et Centre d'hébergement d'urgence) du Groupe SOS
- 6 000 € pour l'accompagnement social de la résidence sociale « la garrigue » par Alotra
- 6 000 € pour le service d'accueil d'hébergement de femmes victimes de violences (SAHFVVI) par l'association Maison d'accueil.

Politique de la ville

› La politique de la ville est la politique publique de solidarité conduite par l'État et les collectivités afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté (quartiers prioritaires ville - QPV), où les revenus des habitants sont les plus faibles. Elle vise la mise en œuvre d'actions de développement social et d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, définie dans un contrat 2015 - 2023, dit de « ville » (par opposition à rural). Celui-ci est localement mis en œuvre par ACCM.

Ceci avec un large champ d'intervention : cohésion sociale (dont actions éducatives), habitat et cadre de vie, emploi et développement économique et prévention de la délinquance, accès au droit et aides aux victimes.

› Les 4 QPV du territoire ACCM accueillent **15 000 habitants** (1 habitant ACCM sur cinq et près d'une famille sur deux du parc locatif social). 3 sont situés à Arles : les quartiers de grands ensembles d'habitat locatif social des années 1970 : Barriol, Trébon et Griffeuille et 1 à Tarascon regroupant le Centre historique et l'ensemble d'habitat collectif des Ferrages,



› En 2022, ACCM a financé **312 500 € de subventions** dans le cadre du contrat de ville dont 200 700€ à Arles et 111 800€ sur Tarascon (173 actions territorialisées portées par plus de 80 opérateurs différents, majoritairement des associations locales) et 83 000 € hors contrat de ville dans les champs de la prévention et santé (12 actions) ; soit un total de 395 500 €.

› En complément de ces financements, ACCM assure également l'animation de dispositifs associés : sur **la réussite éducative** (Programme de réussite éducative - PRE), **la santé** (Atelier santé ville - ASV), **le cadre de vie** (Gestion urbaine et sociale de proximité - Gusp et intervention des bailleurs liée à l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés

bâties - TFPB), la **participation des habitants** (Fond de participation des habitants – FPH) et **la Maison de justice et du droit** – MJD d'Arles (fonctionnement des locaux et gestion de l'accueil – plus de 5 000 personnes reçues).

- Un dispositif avec une évolution notable en 2022 : **Le PRE - Programme de réussite éducative**, financé par l'Etat et qui vient en complémentarité du travail fait dans les écoles. Il concerne les enfants qui sont scolarisés en « Éducation prioritaire » (Réseau éducation prioritaire REP), vivant dans les « Quartiers prioritaires de la ville » (QPV). Son rôle est d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés. Le PRE ACCM est opérationnel depuis mars 2019, une quarantaine d'enfants pouvaient être accompagnés. En 2022, **La capacité d'accueil avec l'arrivée d'un 2^e référent est passé à 90.**

Mobilités

LE RÉSEAU ENVIA

ACCM est un acteur majeur dans le domaine de la mobilité avec près de **11 millions d'euros** consacrés en 2022.

Après les perturbations liées à la pandémie et à la crise sanitaire, les années précédentes, les ratios 2022 se sont avérés plutôt positifs et très proches, voire identiques au niveau de 2019 (dernière année pleine de référence). À noter que ce n'est pas encore le cas partout en France.

Après une forte augmentation de l'offre en 2021, qui a permis d'apporter un service de qualité aux habitants, sur les secteurs le nécessitant, des optimisations ont été réalisées en 2022, sur des secteurs où le faible niveau de fréquentation été observé.

Chaque jour, **cinquante-six véhicules** transportent tous les voyageurs, dont près de **3 500** écoliers, collégiens et lycéens vers leurs établissements scolaires.

Par ailleurs, le réseau de transport Envia, de la communauté d'agglomération a transporté cette année **1,7 million de voyageurs**.

Total des km réalisés : 2 248 343 kms, dont 1 682 163 « commerciaux »

LE DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMATÉRIALISATION DES TITRES

Avec le système billettique, les usages des fonctionnalités dématérialisées ont poursuivi leur augmentation en 2022.

- **La boutique en ligne** permet aux usagers déjà abonnés de pouvoir recharger leurs titres depuis leur domicile.
- **Le ticket SMS** permet de commander et de payer son ticket unité ou son pass journée, en envoyant un SMS au prix en vigueur de la gamme tarifaire, sans surcoût opérateurs mobiles (pris en charge par ACCM)



LA CONSISTANCE DU RÉSEAU

- 7 lignes urbaines à Arles
- 5 lignes interurbaines qui relient les villages et communes d'ACCM
- 1 ligne interne à Saint-Martin-de-Crau en transport à la demande
- 1 ligne interne à Tarascon
- Du transport à la demande à Arles et Saint-Martin-de-Crau
- 15 lignes à vocation scolaire également ouvertes à tout public
- 1 ligne réalisée avec un vélo triporteur dans le centre-ville d'Arles
- 1 ligne du dimanche

En 2022, des arrêts ont été équipés de bornes d'information voyageurs qui permettent aux usagers de voir en temps réel le temps d'attente et les arrivées des lignes.

Les actions habituelles de prévention et de sécurisation avec les élèves se sont poursuivies en 2022.

des navettes spéciales ont été mises en place, pour accompagner les usagers pour différents événements organisés.

GRANDS PROJETS : AMÉNAGEMENT/MOBILITÉS

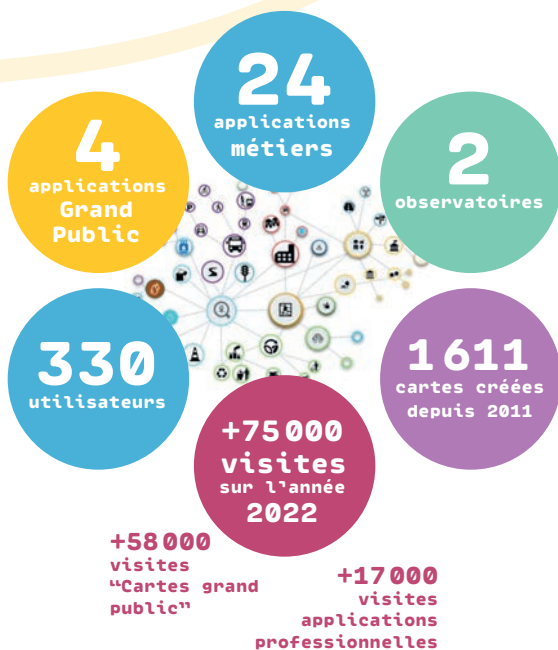
- Suivi du **projet de contournement autoroutier d'Arles** : participation au groupe de travail avec la Dreal et la ville d'Arles / préparation de la période de concertation et modification du calendrier (contexte sanitaire),
- Comité syndical « **Provence fluviale** » : finalisation de l'étude pour la création de zones d'accueil liées aux appontements fluviaux à Tarascon, Arles, Port Saint-Louis-du-Rhône et Martigues.
- **Pôle d'échange multimodal d'Arles (PEM)** : travail sur la mise en œuvre d'un protocole d'intention générale relatif à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal Ville/ACCM/Région/SNCF Immobilier / SNCF Gare et connexions,

MOBILITÉS ACTIVES

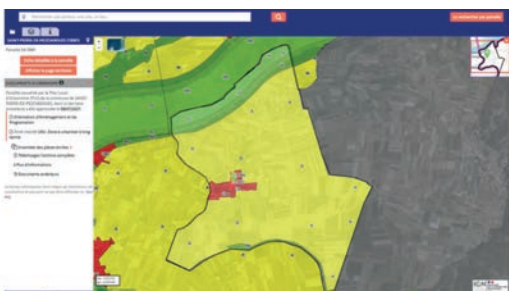
- Approbation du schéma directeur cyclable d'ACCM

Systeme d'Information géographique

- › L'activité du service SIG est centrée sur le développement de ses applications, la réalisation de plans, la fourniture de données, l'aide aux communes dans la gestion de leurs dossiers grâce à la fourniture de données cartographiques et statistiques, l'accompagnement des agents intercommunaux et communaux
- › Quelques chiffres



- › Le service SIG a fait l'acquisition du module observatoire de l'application GEO. Ce module a été mis en œuvre par Alexandre MARCELLIN, étudiant en 2^e année de master géomatique à l'Université d'Avignon. Durant, sa période de stage, Monsieur MARCELLIN a réalisé quatre cartes observatoires, sur les thématiques « habitat », « emploi et insertion », « économie », et « données INSEE ».
- › Le service SIG a assisté les communes d'Arles et de Saint-Pierre-de-Mézoargues dans la mise à jour de leur Plan local d'urbanisme respectif. Le SIG d'ACCM a procédé au dépôt de leurs documents d'urbanisme sur le géoportail de l'urbanisme (GPU).



- › Le service SIG a participé au groupe de travail orthophotographie PCRS ouest des Bouches du Rhône. Ce projet vise à la réalisation d'une photographie aérienne à très haute résolution dans le courant de l'année 2023.

AUTRES TRAVAUX :

- › Installation d'un nouveau site internet du service SIG.
- › Signature de 5 conventions de mise à disposition de données cartographiques issues du SIG à des bureaux d'études et divers prestataires d'ACCM et des communes, qui travaillent dans les domaines de l'urbanisme, le transport, les risques, les réseaux...
- › Recensement sur tout le territoire d'ACCM des points d'apports volontaires, et mise à jour sur la carte dédiée « Gestion des déchets ménagers et assimilés ».
- › Réalisation de plans de ville pour certains villages de la commune d'Arles.
- › Refonte des périmètres scolaires de la ville d'Arles à la demande de la Direction des relations aux usagers.
- › Versement des adresses des communes du territoire d'ACCM sur le guichet national des adresses afin de les mettre à disposition en téléchargement « open data » pour les usagers et tous les opérateurs intéressés (GPS, IGN, bureaux d'études...).

Aménagement Prévention des risques & protection de l'environnement

LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LE CANAL DE LA HAUTE CRAU

Saisie en juillet 2019 par la préfecture, ACCM a dû engager des travaux d'urgence sur l'infrastructure d'irrigation de l'ASA d'irrigation de la Haute Crau. Les ouvrages concernés par les travaux sont en ruines et menacent de s'effondrer, causant un véritable problème de sécurité pour les personnes et une perte considérable pour les agriculteurs si l'irrigation est coupée pendant la haute saison.

C'est en 2022 que le partenariat financier des travaux a été fixé et que les travaux de réhabilitation ont été lancés. Le marché de travaux concerne trois aqueducs situés sur la commune de Saint-Martin-de-Crau, les aqueducs de Chambremont, du Paty et de la Fourbine. La démolition de l'aqueduc de la Fourbine a été réalisée en octobre 2022 pour une remise en service de l'ouvrage en mars 2023 afin d'assurer la période estivale d'irrigation.

Les partenaires financiers :

TIERS	TOTAL € HT	CLÉ RÉPARTITION EN %
CD13	2 010 000 €	26,70
Région Sud (CRET 2019-2021)	955 000 €	12,69
Agence de l'eau	336 000 €	4,46
État (DSIL 2019)	336 000 €	5,98
État (DSIL 2020)	315 000 €	4,18
État (Plan de relance 2021)	1 320 000 €	17,54
État (Plan de relance 2022)	1 320 000 €	2,15
Fonds propres - CA ACCM	1 000 000 €	13,28
ASA Haute Crau	1 000 000 €	7,97
GRANS DÉVELOPPEMENT	380 000 €	5,05
TOTAL	7 527 740 €	100

PRÉVENTION DES RISQUES

› RISQUES NATURELS

Partie intégrante du dispositif Reviter, le programme Inondaction permettait aux propriétaires de logements en zone inondable de bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité gratuit réalisé par un professionnel ainsi qu'un accompagnement technique, administratif et financier de la part d'ACCM et de ses partenaires (Europe, État, Région Sud) pour le financement des travaux de réduction de la vulnérabilité. Le programme Reviter prévu pour une durée de 3 années, n'ayant pas été renouvelé, a pris fin en 2022. Néanmoins, l'accompagnement technique, administratif et financier, de la part d'ACCM et des partenaires, auprès des propriétaires et des communes demeure.

Au total, 58 logements et 7 bâtiments publics sur le territoire communautaire ont bénéficié d'un diagnostic technique de vulnérabilité inondation. Ce dispositif a permis également d'accompagner 6 propriétaires dans la réalisation des travaux de protection.

› RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sont des outils réglementaires qui ont pour objectif de définir une stratégie locale de maîtrise foncière des terrains, des bâtiments et des activités exposées à des risques technologiques majeurs (sites classés Seveso seuil haut). Grâce à une convention financière, l'exploitant à l'origine du risque, les collectivités ainsi que l'État, participent au financement des travaux de protection prescrits propriétaires d'habitation situées dans le périmètre d'application du PPRT (ex de travaux : vitrages anti-explosion).

En 2021 ACCM a financé à hauteur de 47 000 euros les diagnostics de vulnérabilité et les travaux prescrits par le PPRT de la société EPC et le PPRT de la société EURENCO, situées sur la commune de Saint-Martin-de-Crau. Cette même enveloppe a permis à la DREAL de poursuivre ce projet sur l'année 2022.

› GESTION DE CRISE ET LOI MATRAS

La loi Matras du 25 novembre 2021 vise à consolider le modèle de sécurité civile, à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels mais aussi à renforcer la gestion anticipée des crises en révisant le champ d'application des plans communaux (PCS) et intercommunaux (PICS) de sauvegarde. Plusieurs communes de l'EPCI étant soumises à un PCS, ACCM a pour obligation de réaliser un PICS dans un délai de 5 ans. L'année 2022 permet de préciser par des décrets le champ d'application de la loi. Les études du PICS démarreront en 2023.

› AMÉNAGEMENT FOCUS SCOT

ACCM a transféré la compétence SCOT au Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles (PETR) par délibération du conseil communautaire le 28 septembre 2004. Le SCOT du Syndicat mixte du Pays d'Arles en cours d'élaboration depuis 2007 a été arrêté le 24 février 2017. Les documents du SCOT ont été approuvés le 13 avril 2018 et modifiés le 26 avril 2019.



Développement et attractivité du territoire



Animation et développement économique

COMMERCE ET ARTISANAT :

- › Inauguration de la boutique partagée de Tarascon « Place des artisans » en mars 2022, 10 artisans,
- › Salon Via Domus en mai 2022 : stand avec l'association « Métiers d'art » - 8 exposants,
- › Manifestation Santo Estello, en juin 2022 : organisation d'un salon de l'artisanat au jardin d'été à Arles - 20 exposants,
- › Lancement de la 1^{re} édition des Rencontres de l'artisanat à Saint Martin de Crau, en juin 2022 : une trentaine d'exposants,
- › Accompagnement des nocturnes des Saintes-Maries-de-la-Mer, tous les vendredis de l'été 2022 : 15 exposants,
- › Organisation de l'assemblée générale nationale de l'association « Ville et métiers d'art » à Arles, en septembre 2022,
- › Installation d'un « Food-Truck » en septembre 2022 au Village d'entreprises,
- › Animation de la boutique partagée à Tarascon pour les journées du commerce et de l'artisanat, en octobre 2022,
- › Création d'un « Parcours des artisans métiers d'art » à Arles, en octobre 2022,
- › 2^e participation au salon « Provence prestige » consacré à la filière « Métiers d'art » : 6 exposants du territoire,
- › Ouverture du Lieu Totem « Métiers d'art » en décembre 2022 à Arles : « Place des artisans » : 10 exposants,
- › Rendu de la phase 1 de l'étude « Petites villes de demain » à Saint-Martin-de-Crau,



SOUTIEN AUX FILIÈRES :

- › Attribution de subventions visant à cofinancer des actions d'animation, de promotion et d'aide aux entreprises :
 - Économie culturelle et créative : 118 000 €
 - Aide à la création d'entreprises : 95 000 €
 - Commerce et artisanat : 47 000 €
 - Expertise en développement économique : 63 000 €
 - Économie circulaire : 13 900 €
 - Économie sociale et solidaire : 5 000 €
 - Agriculture : 88 000 €
 - Marais du Vigueirat : 60 000 €
- Soit un total pour 2022 de 489 900 €

ANIMATION DES ZONES ÉCONOMIQUES :

› GESTION DES INCIDENTS ET DES SOLlicitATIONS DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES :

Depuis septembre 2021, le service développement et animation économiques est devenu la porte d'entrée des incidents dans les zones d'activités du territoire ACCM (luminaires, voiries, espaces verts, encombrants...). Chaque sollicitation est enregistrée, étudiée et donne lieu à une expertise, une intervention technique si besoin et à une réponse au demandeur.

En 2022 > 137 incidents ont été enregistrés :

Plus de 50 000€ ont été engagés au premier semestre 2022 pour diverses réparations et autres entretiens

90 000 € ont été engagés fin 2022 pour la reprise de la rue des Compagnons à Saint-Martin-de-Crau (tranche 1) et 90 000 € seront investis en 2023,

Près de 50 000€ ont été engagés au second semestre 2022 pour l'enlèvement d'encombrants et de dépôts sauvages sur les ZAE.

› PLAN SIGNALÉTIQUE PARC D'ACTIVITÉS DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU :

Au regard des incendies survenus l'été dernier dans les parcs d'activités de Saint-Martin-de-Crau, ACCM et la commune, en concertation avec les pompiers du SDIS 13 et la gendarmerie, les logisticiens et l'association d'entreprises ECSMC, ont engagé une réflexion urgente et sécuritaire. Afin d'optimiser l'action des secours, l'aide à la personne et la défense incendie, une stratégie collective a été définie et portera sur l'ensemble des bâtiments de Bois de Leuze et Écopôle. ACCM a déjà investi 146 000 € en 2021 sur les parcs d'activités de Saint-Martin-de-Crau.

La stratégie se poursuit avec un vaste programme d'actualisation de la signalétique.

Cela consistera en la mise à jour des totems d'entrée de zone, panneaux directionnels et RIS « Renseignement informations services » pour permettre aux secours et aux forces de l'ordre de mieux se repérer.

Chaque bâtiment a été recensé et identifié par un code unique (1 lettre et 1 chiffre).

› **RENCONTRES RÉGULIÈRES AVEC LES ASSOCIATIONS** d'entreprises du territoire (réunions techniques, petits déjeuners conviviaux...) afin d'accroître la proximité avec le monde économique et d'être à l'écoute des besoins des entreprises et des entrepreneurs.

› **ORGANISATION DE LA SOIRÉE INTER-ENTREPRISES DE TARASCON :**

La soirée a eu lieu le jeudi 27 octobre au Panoramique et a rassemblé une soixantaine d'acteurs institutionnels et économiques. Elle a mis en lumière le nouveau bureau de l'association CIA2RT, mais aussi la SICA Abattoirs de Tarascon, DHL Logistique, et Futura Gaïa.

› **ORGANISATION DE LA JOURNÉE INTER-ENTREPRISES DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU :**

Mercredi 23 novembre, à la salle Aqui Sian Bèn, la 34^e édition des Journées inter-entreprises a permis de favoriser les échanges entre acteurs institutionnels et acteurs économiques. Elle a aussi été l'occasion de mettre en lumière quelques fleurons de l'économie locale : INTERMER Accastillage Diffusion, SOMEFOR, AFTRAL, SUMIKA...

Près d'une centaine de personnes, experts et chefs d'entreprise, ont répondu présent à l'invitation conjointe de la Communauté d'agglomération ACCM et de la Municipalité de Saint-Martin-de-Crau.

› **PLAQUETTE ZAE :** création d'une plaquette de présentation des ZAE ACCM, en cours de finalisation.

› **INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES** (recensement de chaque établissement, renseignements sur le secteur d'activités, les coordonnées et le nombre d'emplois pour chaque ZAE ACCM).

› **OBSERVATOIRE DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE VACANT.** Cet observatoire, mis en place à l'été 2021, répond principalement aux besoins des entreprises qui cherchent des solutions immédiates d'implantation, de développement ou de relocalisation. Des partenariats avec les agences immobilières locales, proposant de l'immobilier professionnel, ont été développés sur l'ensemble du territoire ACCM.

› **INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR À PIZZAS EN ZAE** Ecopôle à Saint-Martin-de-Crau, en décembre 2022,

› **LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE REQUALIFICATION DE LA ZONE DE FOURCHON.**

FISAC :

› **LES 3 DISPOSITIFS FISAC ONT ÉTÉ CLÔTURÉS EN DÉCEMBRE 2022.**

Des actions d'animation auprès des commerçants ont été réalisées :

- 10 actions pour Arles pour un investissement d'ACCM de 149 835,68 €

- 8 actions pour Tarascon pour un investissement d'ACCM de 75 378,25 €

- 9 actions pour Tarascon pour un investissement d'ACCM de 105 505,01 €

Concernant les aides directes à la modernisation des entreprises, ce sont en tout 109 entreprises qui en ont bénéficié :

- Arles : 49 entreprises aidées pour un montant de subvention de 290 220,20 €

- Tarascon : 20 entreprises aidées pour un montant de subvention de 72 382,40 €

- Crau Montagnette : 40 entreprises aidées pour un montant de subvention de 126 549,18 €

ACCUEIL AUX ENTREPRISES ET AUX ENTREPRENEURS :

› **78 ENTREPRISES ONT ÉTÉ ACCUEILLIES PAR LE SERVICE EN 2022 POUR DES DEMANDES FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES :**

- 14 entreprises pour le territoire communautaire
- 32 entreprises pour la commune d'Arles
- 12 entreprises pour la commune de Saint-Martin-de-Crau
- 20 entreprises pour la commune de Tarascon

La surface foncière totale recherchée est de 43 ha et la surface immobilière de 55 000 m².

+ accompagnement du studio d'animation **Tu nous z'as pas vu production** (TNZPV) dans le cadre de sa candidature à la « Grande fabrique de l'image » de France 2030.

CESSIONS ET LOCATIONS :

› **COMMERCIALISATION DE TERRAINS SUR LE TERRITOIRE**

Tarascon - Parc du Roubian

- 6 terrains de 2 000 m² chacun ont été vendus à un investisseur qui réalisera d'ici la fin du printemps 2023 des locaux à louer à des artisans. (180 000 € HT)

- 1 terrain de 8 790 m² a également été vendu à ce même investisseur pour la réalisation d'une station de lavage « tous véhicules » ainsi que 3 ou 4 locaux destinés à de la location. (219 750 € HT)

Arles - Zone du Fer à cheval

- 3 parcelles ont été vendues à 3 entreprises déjà installées sur Arles et qui grâce à ces acquisitions ont pu rester sur notre territoire et s'y développer.

CVI - 3 471 m² - 113 154 € HT

IDzia - 3 202 m² - 104 385 € HT

DW Ambulance - 1 800 m² + 58 680 € HT.

Soit un total de 675 969, 80 € HT pour ACCM

VILLAGE D'ENTREPRISES :

Le Village entreprises est un outil immobilier d'aide à la création et au démarrage d'activité, comprenant 46 bureaux, pour une surface totale de 1890 m². Depuis février 2022, 5 entreprises s'y sont installées.



INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES :

› BILAN OCTOBRE NUMÉRIQUE 2022 :

Le festival Octobre numérique est un label créé en 2010 à l'initiative de la Ville d'Arles et de la région Paca afin de fédérer les énergies et les talents autour de la création, de l'innovation et de l'économie numérique. C'est une opération de mise en valeur de l'économie créative, qui offre aux acteurs de la filière une vitrine pour présenter leurs créations et leurs recherches, sous différentes formes numériques et technologiques

L'édition 2022 a confirmé l'orientation prise en 2021 avec l'association Faire monde comme organisateur. Au carrefour du jeu vidéo, des arts, de la blockchain, et du métavers, Octobre numérique - Faire monde est un festival pour explorer des mondes virtuels inclusifs, ouverts et durables.

Cette ambition nouvelle s'est déclinée sous un positionnement porté sur l'innovation : « Créativité, NFT et métavers ».

Quelques chiffres :

- 11 124 visiteurs accueillis dans les expositions à l'église Ste Anne et la Chapelle des Trinitaires
- +94% augmentation de la fréquentation grand public vs 2021
- 143 professionnels accueillis pendant les journées d'ouverture
- 45 intervenants et artistes invités

› PROMOTION DE LA FILIÈRE

Réalisation d'un éductour organisée avec la Région Sud en mai 2022 : accueil de 10 studios français de film d'animation

Réalisation d'un éductour en juin 2022 : accueil de 5 studios ghanéens du film d'animation

Accompagnement de l'association Arles créative

Accompagnement du studio TNZPV dans la réponse à l'AMI « Grande fabrique de l'image »

Emploi et insertion

SOUTENIR L'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LES HABITANTS QUI EN SONT EXCLUS

LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) :

ACCM porte et anime ce programme d'accompagnement à l'emploi, co-signé par l'État, la Région, le Département, la CCI du pays d'Arles et soutenu par l'Europe.

L'objectif du Plie est d'améliorer l'accès à l'emploi et à la qualification des personnes en difficultés, à travers la construction et la mise en œuvre de parcours individualisés.

› LES RÉSULTATS 2022 :

- 9 accompagnateurs à l'emploi
- 3 chargés de relations entreprises
- 8 lieux de permanences
- 781 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi, dont 84 % allocataires du RSA vers le Plie qui s'adresse aux personnes les plus fragiles.
- 311 personnes ont accédé à l'emploi
- 22 actions financées dont 12 par ACCM

La participation d'ACCM a été de 130 000 € et a permis de mobiliser 846 000 € auprès de l'Europe, de la Région et du Département.

L'ESTAFETTE DE L'EMPLOI ACCM à la rencontre des habitants

Afin de mieux faire connaître son offre de service dans le cadre du Plie, la communauté d'agglomération a démarré une campagne d'information sur les marchés du territoire. En 2021 ce sont sur les marchés d'Arles et Tarascon que l'équipe du Plie ACCM, à bord de l'Estafette de l'emploi, a pu d'une part informer, renseigner et orienter de nombreuses personnes sur divers sujets liés à l'emploi et d'autre part présenter et promouvoir les actions conduites dans le cadre de ce programme d'accompagnement à l'emploi porté par ACCM.



12^e ÉDITION DES RENCONTRES DE L'EMPLOI :

Cette manifestation organisée chaque année par ACCM en partenariat avec Pôle emploi et Initiative pays d'Arles, est un rendez-vous majeur sur le territoire à la fois pour les entreprises qui recrutent et pour les personnes en recherche d'emploi.

Les Rencontres de l'emploi qui se sont déroulées du 24 février au 11 mars, proposaient 3 temps forts :

- les ateliers de préparation
- le forum recrutement
- la journée des entrepreneurs

Les résultats 2022 :

- 48 ateliers
- 96 entreprises (recruteurs)
- 215 offres d'emploi
- 1 130 postes
- 600 visiteurs

PROMOTION ET MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES D'INSERTION :

Utiliser la commande publique et privée intervenant sur le territoire pour soutenir l'emploi local : telle est la finalité de cette démarche conduite par ACCM.

Les résultats 2022 :

103 104 heures d'insertion
54 marchés « clausés » dont 18 marchés ACCM
30 donneurs d'ordre partenaires
300 personnes embauchées

SOUTIEN AUX ACTEURS MAJEURS DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION :

Plus largement, ACCM agit en faveur de l'accès à l'emploi des habitants qui en sont exclus à travers un financement alloué aux structures du territoire en charge de l'accueil et du suivi des publics les plus vulnérables :

- La Mission locale du Delta : aide les jeunes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle : 179 767 €
- Les structures d'insertion par l'activité économique : embauchent des personnes en insertion sur des activités de nettoyage, espaces verts, entretien et aménagement de sites paysagers, récupération et revalorisation de textiles, développement de logiciels, etc. tout en assurant un accompagnement socio-professionnel personnalisé

Soutien d'ACCM via l'achat de prestations (209 000 €) ou par le biais de subventions (130 000 €) aux chantiers d'insertion.

- Actions diverses :

Citélabs (promotion de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires et aide à l'amorçage de projets),

Des étoiles et des femmes (Préparation au CAP cuisine en alternance pour des femmes éloignées de l'emploi en partenariat avec des établissements d'excellence) : 20 000 €



Promotion du tourisme

CONCEPTION

- › Mise à jour du guide hébergements *Bon séjour* et du guide restauration *Bon appétit* du périmètre Tarascon-Crau-Montagnette et diffusion auprès des professionnels, accueils offices du tourisme du départements et limitrophes, musées, etc.
- › Mise à jour des plans touristiques des communes de Tarascon et Saint-Martin-de-Crau,
- › Travail sur l'élaboration du site Internet tourisme (rédactionnel, choix des visuels, charte graphique, etc.) dédié principalement à la valorisation des richesses culturelles et touristiques des communes de Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues.
- › Organisation d'un eductour auprès de croisiéristes en amont du Salon SLOW qui s'est tenu à Arles. Accueil des participants à Tarascon : visite guidée du château du roi René, du musée Souleiado, etc.



PROFESSIONNALISATION

- › Participation aux différentes séances de formations sur les nouvelles fonctionnalités développées sur l'outil APIDAE qui est le 1er réseau d'informations touristiques sur lequel le service renseigne au travers de fiches thématiques : les restaurants, les hébergements touristiques, les événements, activités, etc,
- › Participation aux webinaires dédiés à la taxe de séjour sur la plateforme Nouveaux territoires,
- › Enquête réalisée par le service sur la fréquentation des hébergements touristiques de Tarascon-Crau-Montagnette pour mieux orienter/adapter l'offre.

PROMOTION

- › En moyenne 5 à 6 posts sont rédigés et publiés hebdomadairement sur les réseaux sociaux (page Facebook, compte Instagram) du service promotion du tourisme,
- › Renseignement des fiches APIDAE pour diffusion d'une information touristique maîtrisée et qualitative,
- › Montage et diffusion de l'agenda touristique et culturel mensuel des événements de Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues,
- › Diffusion bimensuellement des activités culturelles et touristiques du périmètre Tarascon-Crau-Montagnette via la newsletter du service,
- › Collaboration étroite avec Provence tourisme sur les relations presse et médias pour assurer la promotion du territoire selon les demandes.

PROJETS TOURISTIQUES : SUIVI / PARTICIPATION

- › Projet valorisation Provence fluviale : participation au SLOW ou les 6e Rencontres du tourisme fluvial et fluvestre. Personnalisation du stand dédié principalement à la promotion de Tarascon.
- › Participation aux réunions de Provence tourisme et des différents partenaires (Parcs, ADN Tourisme, etc.)
- › Suivi du Comité d'itinérance La Méditerranée à vélo, de la Via Rhôna et du contrat filière vélo en Région Sud,
- › Réflexion sur le développement de la filière vélo sur le territoire,
- › PETR : participation à la commission tourisme et travail en collaboration avec les OTI du Pays d'Arles.

Conservatoire de musique

Le conservatoire fonctionnant sur une année scolaire, certaines données correspondent à l'année scolaire 2021/2022 et d'autres relèvent de l'année scolaire 2022/2023.

LES EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2022 : 1 278 élèves (-5% par rapport à la rentrée 2021)

La baisse des effectifs de la rentrée 2022 (-5%) reste la conséquence directe des réductions budgétaires qui ont impacté le fonctionnement du conservatoire. 75 heures d'enseignement ont été supprimées pour l'année scolaire en cours (- 11% du volume global des heures d'enseignement).

LA PRATIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE

Les 5 départements musicaux du conservatoire :

- Instruments de l'orchestre
 - Instruments polyphoniques
 - Musiques actuelles
 - Formation et culture musicales
 - Interventions musicales en milieu scolaire
- Orchestres à l'école**

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

Pour cette rentrée, ce sont 4 753 enfants des écoles du territoire qui bénéficient des services du conservatoire. La suspension des interventions dans les crèches et les EHPADs (pour cause de restrictions budgétaires) est très largement compensée par une forte augmentation du nombre d'élèves issus du monde scolaire (+ 1 283 élèves)

LES ORCHESTRES À L'ÉCOLE SUR LE TERRITOIRE D'ACCM

253 élèves issus de 11 classes (élémentaires et collèges) ont bénéficié du dispositif « Orchestre à l'école » sur le territoire d'ACCM. Le travail développé dans ce cadre est porteur et renforce l'image de notre conservatoire auprès des services de la DRAC et de l'Éducation nationale.

LES INTERVENTIONS MUSICALES DANS LES ÉCOLES (HORS CLASSES ORCHESTRE)

Ces interventions musicales s'envisagent toujours dans le cadre de projets initiés par les enseignants du conservatoire. Ils se finalisent par des restitutions publiques à la fin de chaque semestre contribuant pleinement à la vie culturelle des communes du territoire. Certains de ces projets accueillent des artistes en résidence.

Le projet « Chœur battant » développé en partenariat avec le festival des Suds (dans le cadre des Suds en hiver, bien que nous ne soyons plus coréalisateur de ce festival) reste un très bel exemple de ce formidable travail avec les scolaires et des artistes en résidence.

L'ACTION CULTURELLE DU CONSERVATOIRE – LES MOMENTS FORTS (bilan de l'année scolaire 2021-2022)

► RENTRÉE EN MUSIQUE (SEPTEMBRE)

Conscient que l'éducation artistique et culturelle, et notamment les pratiques musicales collectives contribuent très positivement à la réussite des parcours éducatifs des enfants et des jeunes de notre territoire, le conservatoire a souhaité s'inscrire dans le projet « Rentrée en musique » impulsé par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture. Le jour de la rentrée, le conservatoire a proposé dans les établissements scolaires de chaque commune sur lesquelles nous œuvrons des moments musicaux.



› MUSIQUES EN BALADE (SEPTEMBRE-OCTOBRE)

Le conservatoire de musique a proposé, comme cela est devenu une tradition, une édition en début automne de « Musiques en balade » qui a pour vocation de valoriser des lieux patrimoniaux et les musiciens de notre aire de rayonnement.

Avec un public en augmentation constante, l'événement est devenu en quelques années un rendez-vous attendu par les amateurs de musique et de patrimoine de notre territoire.

Partenariats :

- Structures à vocation patrimoniale (musées, monuments, parcs régionaux, ...)

› ÉCOLE DU MÉLOMANE (NOVEMBRE-MARS)

Depuis 2011, le conservatoire de musique du Pays d'Arles et l'association du Méjan se sont associés pour proposer des concerts, dans le cadre scolaire, aux enfants des écoles maternelles, primaires et collèges de notre territoire.

L'objectif est qu'au cours de sa scolarité en maternelle et primaire, chaque enfant de notre territoire puisse assister à, au moins, un spectacle vivant professionnel et spécialement adapté.

› CONCERTS DES JEUNES TALENTS (DÉCEMBRE-MAI)

Ces concerts sont l'occasion de venir découvrir, apprécier et soutenir les artistes en herbe du conservatoire.

Ils sont également l'occasion de soutenir une cause portée par un opérateur local, au profit de laquelle une collecte est organisée à l'occasion du concert (celui-ci restant en entrée libre et gratuite).

Partenariat :

- Secours populaire/ Drôles de Noël (décembre) à Arles

- Association Trilogis/ dans le cadre du Trisothon (mars) à Tarascon.

› LES SUDS EN HIVER (FIN FÉVRIER-DÉBUT MARS)

Les Suds et le Conservatoire de musique du pays d'Arles se sont associés depuis 2017, pour créer «Le Chœur Battant», une grande chorale d'écoliers. S'appuyant sur les compétences en pédagogie des intervenants en milieu scolaire, la générosité et le goût de la transmission de musiciens professionnels, «Le Chœur Battant» a pour ambition de sensibiliser les plus jeunes aux musiques et cultures du monde par la pratique vocale.

› CARTES BLANCHES (DÉCEMBRE-JUIN)

Il s'agit d'une journée ou demi-journée dédiée spécialement aux auditions de classes, souhaitées par les enseignants, qui se trouvent ainsi réunies en un lieu unique équipé pour l'occasion et permettant ainsi aux familles usagères de l'établissement de se réunir dans un cadre familial et décontracté.

› FÊTE DE LA MUSIQUE (JUIN)

La fête de la musique reste par excellence un temps fort pour les musiciens, particulièrement amateurs. Le conservatoire s'y intègre naturellement chaque année.

Pour 2022, l'essentiel de la programmation de la fête de la musique du conservatoire s'est concentré à Saint-Martin-de-Crau.



› JOURNÉES PORTES OUVERTES (JUIN)

Le Conservatoire de musique ouvre ses portes une fois par an aux visiteurs : usagers ou simples curieux de passage peuvent profiter de ces journées pour apprécier l'ambiance familiale et détendue. Une bonne occasion de découvrir un des sites du conservatoire, de prendre des informations sur le fonctionnement de l'établissement et sur les enseignements dispensés, mais également d'entendre les élèves en action.

Pour 2022, la journée portes ouvertes du conservatoire s'est déroulée à Arles.

ARTISTES EN RÉSIDENCE ET MASTERS CLASS :

Le conservatoire de musique du Pays d'Arles assure un soutien continu à la création artistique, sous toutes ses formes, en priorité au contact d'artistes locaux. Intégrer des artistes invités à une saison culturelle constitue un échange profitable à tous.

Pour 2022, les compagnies Zyane (éveil musical) et « La buonasera » (chant traditionnel italien), ainsi que Frédéric Maggio (ensemble de guitares) ont été invités au conservatoire.

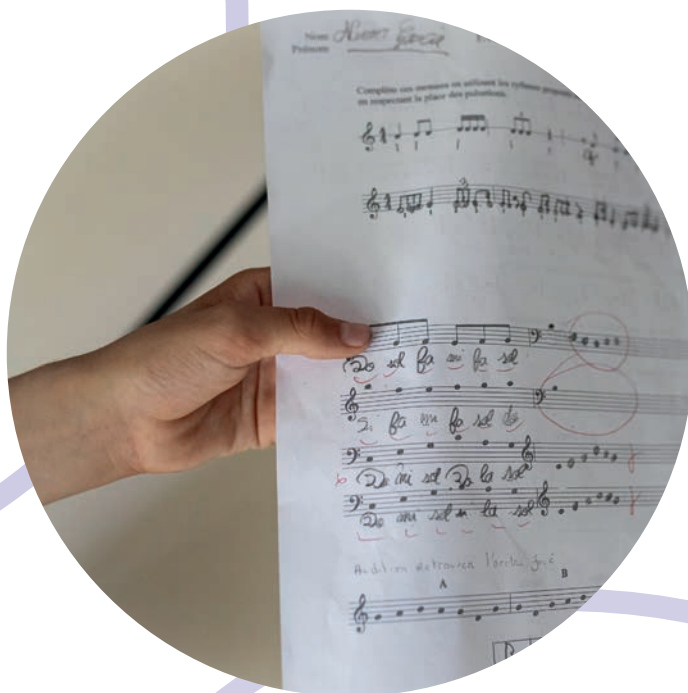
Le projet « Histoires comme ci et ça », objet d'une création en nos murs l'année précédente, a été programmé tout l'été durant le festival d'Avignon.

INTERVENTIONS DANS LES EHPADS

Ce projet a permis chaque semaine à un enseignant du conservatoire de proposer au sein des EHPAD et foyers 3^e âge de notre territoire des ateliers musicaux à l'attention des résidents de ces établissements.

LES AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES HABITUELLES

- › Organisation pour les élèves de sessions d'enregistrement studio et création de clips
- › Partenariat avec le Cargo de nuit à Arles et le Centre de Développement culturel de Saint-Martin de Crau
- › Partenariats avec les musées (de l'Arles antique, ...) et sites historiques et touristiques (château de Tarascon, parcs naturels...) de notre territoire, en participant aux événements qu'ils organisent
- › Partenariat avec la fondation LUMA, la maison de production Village 42 et le festival d'Aix-en-Provence
- › Partenariat avec l'Orchestre National Avignon Provence, des élèves étant invités à assister à certains de ses concerts.
- › Participation aux festivités, férias et fêtes de quartiers et de villages.
- › Concerts organisés dans les crèches.
- › À partir de la rentrée 2022, le fonctionnement du service Action culturelle du conservatoire se trouve fortement perturbé par les restrictions budgétaires qui ont engendré l'annulation de nombreuses manifestations sur l'année scolaire 2022/2023 :
 - Le festival musiques en balade
 - Les concerts de l'école du mélomane (dispositif de diffusion musicale destiné aux scolaires
 - Les résidences d'artistes
 - Le partenariat avec le festival les Suds en hiver...



SUR LE PLAN FINANCIER

› LES PARTENAIRES

Dans le secteur public :

Le CD 13 : il nous a attribué en 2022 une subvention de fonctionnement de 50 000 €.

Dans le secteur privé :

La Fondation CLERIS et le fonds de dotation « **chœur à l'ouvrage** » maintiennent leur soutien : 55 000 € sur l'année scolaire 2021/2022.

COMMUNICATION

Plusieurs vidéos ont su mettre en valeur élèves et enseignants du conservatoire sur notre site internet, nos pages Facebook et Instagram et notre chaîne YouTube. Il est à noter que le nombre de personnes qui suivent nos vidéos est en très nette hausse.

Contacts

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

Accueil : 5 rue Yvan Audouard - 13200 Arles
Tél. 04 86 52 60 00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.
lepresident@agglo-accm.fr
www.agglo-accm.fr
facebook.com/page.accm

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Accueil : 4 rue Rainard - 13200 Arles
Tél. 04 88 45 01 50

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

RÉSEAU DE TRANSPORT ENVIA

Agence commerciale :
24 boulevard Clemenceau - 13200 Arles
Tél. 04 90 54 86 16
www.tout-envia.com
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
et le samedi de 7h30 à 12h, de 14h à 17h30

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU PAYS D'ARLES

Place de la croisière - 13200 Arles
Tél. : 04 90 49 47 15
Semaine : 9h30 à 12h et 14h à 18h
Samedi : 9h30 à 12h

1, avenue Saint-Roch - 13310 Saint-Martin-de-Crau
Tél. 04 90 47 11 82
Lundi au jeudi : 13h30 à 18h
Vendredi : 14h à 17h

101 rue du 1^{er} rég. des chasseurs d'Afrique
13 150 Tarascon
Tél. 04 90 96 99 36
Du lundi au vendredi de 14h à 19h

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

16 avenue JF Kennedy - 13200 Arles
Tél. 04 90 52 20 61
mjd-arles@agglo-accm.fr

Horaires d'ouverture (fermé le vendredi) :
Lundi : 9h à 12h et de 14h à 18h30
Mardi et jeudi : 9h à 17h30
Mercredi : 9h 12h et de 14h à 17h30

ACCM EAUX

Accueil : 7 rue Aimé et Eugène Cotton - 13200 Arles
Tél. 04 90 99 52 14
www.saur-client.fr
Urgence 24h/24h : 04 90 99 50 89

Semaine : 8h à 19h, samedi : 9h à 12h
Point information itinérant : jour de permanence
sur toutes les communes au 04 90 99 52 14

VILLAGE D'ENTREPRISES

Accueil : 1 rue Copernic - 13200 Arles
Tél. 04 86 52 60 83

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

ACCM ENVIRONNEMENT

(collecte des déchets ménagers et assimilés)

N° info collecte : 04 84 76 94 00
infocollecte@agglo-accm.fr

MAISON DES INDUSTRIES CULTURELLES ET DES ÉDITEURS - MICE

Accueil : 5, rue Yvan Audouard - 13200 Arles
Tél. 04 86 52 60 00

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Saint-Martin-de-Crau
Avenue de la république
Tél. 04 90 47 98 40

Tarascon
62 rue des halles
Tél. 04 90 91 03 52

